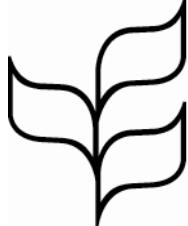




UNEP



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR/1/1/Add.1
3 août 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET SUR L'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES POLITIQUES TRANSVERSALES

Ouagadougou, Burkina Faso
29 septembre au 3 octobre 2008

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties a recommandé que soient convoqués des ateliers régionaux et/ou sous-régionaux pour débattre des expériences nationales de mise en œuvre de stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique, ainsi que des expériences nationales dans la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et de l'intégration des questions touchant la diversité biologique aux secteurs pertinents, y compris l'examen des obstacles et des voies et moyens de surmonter ces obstacles (Décisions VIII/8, paragraphe 6 et IX/8, paragraphe 17).

2. En réponse à cette recommandation, le Secrétaire exécutif organise une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités sur ces questions. Un atelier régional de renforcement des capacités destiné aux pays de l'Afrique de l'Ouest, l'union des Comores, et Djibouti, sur les Stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), et sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles engagées aux échelons national et régional, se tiendra à Ouagadougou, Burkina Faso, du 29 septembre au 3 octobre 2008, inclus. Cet atelier est organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en collaboration avec le gouvernement du Burkina Faso.

3. Le but de l'atelier est de renforcer les capacités nationales en vue du développement, de la mise en œuvre, de la révision et de la mise à jour des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique ainsi que de l'intégration des questions touchant la diversité biologique dans les politiques, stratégies et processus de planification nationaux. Ceux-ci comprennent des stratégies intersectorielles nationales telles que des stratégies de développement, de réduction de la pauvreté, de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre la désertification. Sont également incluses des stratégies telles que celles qui couvrent l'agriculture, la sylviculture, la pêche et le tourisme ainsi que les processus de planification locaux. L'atelier encouragera l'échange d'expériences et la formation à l'utilisation d'outils et de mécanismes pertinents, et il offrira aux pays l'occasion d'identifier les moyens de surmonter les obstacles au développement et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique et à l'intégration. Les résultats de l'atelier contribueront à l'examen en cours de la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention ainsi qu'à la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.]

4. Au nombre des participants à l'atelier figurent des fonctionnaires de chacun des pays de la région chargés du développement et/ou de la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique, qui ont été désignés par les correspondants nationaux de la CDB ainsi que des experts choisis pour leurs compétences et leur expérience à l'appui du développement et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique ou de l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies de développement et les processus de planification nationaux. Comme indiqué dans la notification relative à cet atelier, les participants désignés "devraient être en mesure de préparer et de présenter un rapport sur le développement, l'état d'avancement, la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, ainsi que sur l'intégration des enjeux liés à la diversité biologique dans les secteurs pertinents (en utilisant par exemple les lignes directrices volontaires annexées à la décision VIII/8). Qui plus est, à l'issue de cet atelier, les représentants devraient être capables de mettre concrètement en pratique les éléments qui leur sont apportés à l'appui de la mise en œuvre au niveau national". Par conséquent, les participants désignés sont priés d'entreprendre des activités préparatoires qui sont décrites à l'annexe III.

5. Le Secrétariat publie à l'intention des participants une note d'information qui contient les détails des dispositions logistiques dont les renseignements sur les voyages, les formalités de visa, l'hébergement et d'autres questions relatives à l'atelier. Cette note est disponible sur <http://www.cbd.int/nbsap/workshops/west-africa.shtml>. Cet atelier se tiendra en français et disposera d'une traduction pour les pays anglophones participants.

6. Les participants pourront s'inscrire à leur arrivée sur les lieux de l'atelier.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

7. Un représentant du Gouvernement hôte ouvrira la réunion à 9 heures le 29 septembre. Des représentants du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et de l'Union économique et monétaire des pays d'Afrique de l'ouest (UEMOA), souhaiteront eux aussi la bienvenue aux participants et prononceront une allocution d'ouverture.

POINT 2. VUE D'ENSEMBLE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'ATELIER

8. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique brossera un tableau des objectifs, du programme et des résultats attendus de l'atelier.

9. On trouvera dans le document UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR/1/1 l'ordre du jour provisoire de l'atelier établi par le Secrétaire exécutif. L'organisation proposée des travaux apparaît à l'annexe I ci-dessous.

On trouvera ci-dessous un aperçu du programme proposé de l'atelier :

Jour 1 : Introduction à l'atelier (points 1 et 2 de l'ordre du jour)

Exposés des pays sur la situation du développement et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans la région, et sur leur mise à jour et leur amélioration (points 3 et 4 de l'ordre du jour)

Jour 2 : Visite d'étude sur le terrain (point 5 de l'ordre du jour)

Jour 3: Exposés des pays (suite) sur la situation du développement et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans la région, et sur leur mise à jour et leur amélioration (points 3 et 4 de l'ordre du jour)

Intégration de la diversité biologique dans les plans, les programmes et les politiques sectoriels et intersectoriels y compris les stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la planification nationale et locale (point 5 de l'ordre du jour)

- Leçons tirées des exposés des pays et de la visite d'étude sur le terrain
- Présentation d'introduction et exercice en groupe
- “La diversité biologique et les moyens de subsistance”: Présentation d'études de cas et discussion
- Services écosystémiques : Présentation d'introduction et exercice en groupe

Jour 4 : Intégration de la diversité biologique dans les plans, les programmes et les politiques sectoriels et intersectoriels y compris les stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la planification nationale et locale (point 5 de l'ordre du jour) (suite)

- Présentations des petits groupes
- Présentation et discussion sur les processus régionaux

Communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA) et communication stratégique pour les SPANB : Présentation d'introduction et exercice en groupe (point 6 de l'ordre du jour)

Affiches sur les SPANB (point 3 de l'ordre du jour)

Jour 5 : Rapports nationaux : Présentations du SCDB et de quelques pays (point 6 de l'ordre du jour)

Mise à jour et amélioration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (point 4 de l'ordre du jour)

Voies à suivre d'ici à 2010 : Présentation et table ronde (point 7 de l'ordre du jour)

Conclusions de l'atelier (point 8 de l'ordre du jour)

Clôture de l'atelier (point 9 de l'ordre du jour)

L'atelier sera axé sur l'échange d'expériences nationales et sur un apprentissage actif. Ce faisant, son format consiste en une combinaison d'exposés suivis de questions et de réponses, de délibérations en groupes de travail restreints et de séances interactives pour introduire des outils et des modules de formation pertinents. Le programme sera exécuté avec souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins des participants et il peut donc être, selon que de besoin, modifié.

10. On trouvera à l'annexe II une liste des documents établis pour l'atelier.

POINT 3. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN OEUVRE DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

11. Dans sa décision VIII/8 (paragraphe 10 a) ii)), la Conférence des Parties a décidé de faire un examen approfondi de la mise en oeuvre des buts 2 et 3 du plan stratégique en se concentrant sur l'état des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et leur actualisation, et la mesure dans laquelle les questions touchant la diversité biologique sont intégrées efficacement aux secteurs pertinents et ont été rationalisées efficacement conformément aux dispositions de l'article 6 b) de la Convention. Comme mentionné ci-dessus, cette série d'ateliers devrait contribuer à ce processus.

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants examineront :

- a) une vue d'ensemble de l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, mettant à profit la préparation et les conclusions de la deuxième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention tenue du 13 au 17 juillet 2007 à Paris (France)^{1/};
- b) un aperçu régional de l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, tirant parti des rapports nationaux, de ces stratégies et plans d'action nationaux ainsi que de l'expérience du PNUE, du PNUD et d'autres organisations; et
- c) des exposés par quelques pays participants sur l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

13. Les participants débattront ensuite des expériences nationales et des leçons apprises dans le cadre du développement et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, se concentrant sur :

- a) l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou autres stratégies et programmes similaires;
- b) les principales caractéristiques des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- c) les actions prioritaires recensées pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- d) les mécanismes identifiés pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- e) les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, les besoins à satisfaire pour éliminer ces obstacles et les mesures à prendre au niveau régional; et

^{1/} Document UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR/1/2; voir également UNEP/CBD/WG-RI/2/2, UNEP/CBD/WG-RI/2/2/ADD.1, UNEP/CBD/WG-RI/2/INF.9, UNEP/CBD/WG-RI/2/INF.10 et recommandation WGRI-2/1.

- f) les examens effectués de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que l'évaluation de l'efficacité de la stratégie.
14. Les participants de tous les pays de la région auront la possibilité de présenter dans le courant de la semaine leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Dans le cadre de leur préparation à l'atelier, les participants sont priés de faire une autocritique de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en utilisant pour ce faire les lignes directrices annexées à la décision VIII/8 (voir également à l'annexe III) et d'expliquer comment les questions touchant à la diversité biologique ont été prises en compte dans les stratégies nationales de développement durable, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Ce point de l'ordre du jour sera complété durant l'atelier par une séance d'affiches où les pays participants pourront exposer leurs affiches sur le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action locaux nationaux pour la diversité biologique. Afin d'assurer la cohérence des approches en matière de création d'affiches, les pays sont priés de suivre les lignes directrices qui sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/meetings/wgri-02/poster-guidelines.shtml>.

POINT 4. MISE A JOUR ET AMÉLIORATION DES STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les lignes directrices actualisées fournies par la Conférence des Parties pour l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (Décision IX/8). Le Secrétariat présentera également les modules de formation aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui ont été établis en collaboration avec le PNUE-FEM et l'Université des Nations Unies. Les participants à l'atelier examineront d'autres outils nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

17. Un petit nombre de pays de la région, qui mettent à jour ou qui ont déjà mis à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, seront invités à faire part aux participants à l'atelier de leurs expériences comme de leurs perspectives.

18. Travaillant en groupes restreints, les participants analyseront les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de leurs pays à la lumière des récentes lignes directrices élaborées en vertu de la Convention en vue d'identifier les moyens d'améliorer ces stratégies et plans d'action et leur mise en œuvre. L'accent sera mis en particulier sur le recensement d'objectifs nationaux dans le cadre mis au point par la Conférence des Parties.

POINT 5. INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES PLANS, LES PROGRAMMES ET LES POLITIQUES SECTORIELS ET INTERSECTORIELS

19. L'importance d'intégrer les questions touchant à la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels est mise en relief dans l'article 6 b) de la Convention et elle a été soulignée dans de nombreuses décisions de la Conférence des Parties dont la huitième qui, dans l'examen des implications des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, a exhorté les Parties et autres Gouvernements à promouvoir le dialogue entre différents secteurs afin d'intégrer la diversité biologique aux niveaux national et régional, selon qu'il conviendra, par le biais des processus de la Convention, et de prendre en compte les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et, notamment, les échanges internationaux, les finances, l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, les industries extractives, l'énergie et la pêche. Le groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, lorsqu'il a analysé les lignes directrices à suivre pour les

stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, a fait à cet égard des recommandations additionnelles.

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à l'atelier entendront un certain nombre d'exposés sur l'intégration de la diversité biologiques dans les stratégies, plans et programmes sectoriels pertinents. Ils portent sur les expériences nationales et les leçons tirées de l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

21. Des outils et études de cas pertinents sur la manière d'intégrer la diversité biologique dans des stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels appropriés seront présentés, y compris l'application de l'approche par écosystème. Travaillant en groupes restreints, les participants auront l'occasion d'examiner les divers outils et approches et de définir le soutien nécessaire à cet égard au niveau régional.

22. Une visite sur le terrain sera organisée durant une des journées de l'atelier par le gouvernement hôte et les partenaires locaux afin d'illustrer quelques-uns des enjeux et des possibilités d'intégration de la diversité biologique.

POINT 6. COMMUNICATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

23. Pour mobiliser le soutien du public en faveur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que de l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs pertinents de même que pour en mobiliser la participation, il est très important non seulement de bien communiquer l'importance de ces stratégies et plans d'action nationaux mais aussi de renforcer l'éducation et la sensibilisation du public à leur égard. De surcroît, il est également important de revoir les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de faire rapport sur leur mise en œuvre afin de déterminer l'efficacité de ces stratégies et, sur cette base, de mettre à jour lesdits stratégies et plans d'action nationaux et d'améliorer plus encore leur mise en œuvre.

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les pays sont invités à faire part de leurs plans et de leurs approches pour communiquer les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et pour renforcer la sensibilisation du public et sa participation à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de ces stratégies et plans d'action nationaux. Les participants à l'atelier écouteront également des exposés sur le rôle que joue le mécanisme du Centre d'échange à l'appui de ces efforts.

25. Le Secrétariat présentera les lignes directrices à suivre pour établir le quatrième rapport national, qui portent sur la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif relatif à la diversité biologique. Il présentera également un manuel de référence élaboré pour faciliter la préparation du quatrième rapport national. Le soutien du FEM pour les quatrièmes rapports nationaux sera décrit dans ses grandes lignes. Les pays qui ont entamé la procédure d'établissement de leurs quatrièmes rapports nationaux seront invités à faire part de leurs progrès à d'autres pays

POINT 7. LA VOIE À SUIVRE : DISCUSSION SUR LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA MISE EN OEUVRE ET DE LA MISE À JOUR DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET L'INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

26. Tirant parti des travaux réalisés à des séances de travail antérieures, les participants à l'atelier examineront les voies à suivre et les principales étapes suivantes de la mise en œuvre et de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que de l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification nationaux. Ils axeront en particulier

leur attention sur le rôle que pourrait jouer les organisations régionales dans le suivi du processus à l'échelle régionale. Les participants à l'atelier seront divisés en plusieurs groupes afin de débattre des voies à suivre. Un groupe sera choisi pour conduire les délibérations en plénière.

POINT 8. EXAMEN DES CONCLUSIONS DE L'ATELIER

27. Les participants à l'atelier examineront les conclusions de l'atelier et les contributions éventuelles qui pourraient être apportées à l'examen approfondi du plan stratégique et de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

POINT 9. CLOTURE DE L'ATELIER

28. Il est prévu de clôturer l'atelier vers 17h30 le vendredi 3 octobre 2008.

*Annexe I***ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX****LUNDI, 29 SEPTEMBRE**

8h30 – 10h00	1	Ouverture de l'atelier Gouvernement burkinabè, CEDEAO, UMEOA, Secrétariat de la CDB
	2	Vue d'ensemble des objectifs et du programme de l'atelier Introduction (Secrétariat de la CDB) Débat en plénière
10h00 – 10h30		<i>Pause café</i>
10h30 – 12h30	3	Situation du développement et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) dans la région Perspectives nationales Exposés de 4 pays et discussion (1-4)
12h30 – 14h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h00 – 15h30	3	Perspectives nationales Exposés de pays et discussion (5-8)
15h30 – 16h00		<i>Pause thé</i>
16h00 – 17h30	3	Perspectives nationales Exposés de 4 pays et discussion (9 – 12)
17h30 – 19h00		Discussion, identification des questions émergentes Présentations des petits groupes
19h00 –		<i>Réception, courtoisie du gouvernement du Burkina Faso</i>

MARDI, 30 SEPTEMBRE

09h00	5	Départ pour la visite d'étude sur le terrain
Reste de la journée	5	Visite d'étude sur le terrain

MERCREDI, 1 OCTOBRE

08h30 – 10h00	3	Perspectives nationales Exposés de 4 pays et discussion (13 – 16)
10h00 – 10h30		<i>Pause café</i>
10h30 – 12h30	3	Perspectives nationales Exposés de 2 pays et discussion (17 – 18)
12h30 – 14h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h00 – 15h30	5	Intégration de la diversité biologique dans les plans, les programmes et les politiques sectoriels et intersectoriels Leçons tirées des exposés de pays et de la visite d'étude sur le terrain

		Présentation d'introduction et exercice en groupe
15h30 – 16h00		<i>Pause thé</i>
16h00 – 19h00	5	“La diversité biologique et les moyens de subsistance”: Présentation des études de cas et discussion Services découlant des écosystèmes : Présentation d'introduction et exercice en groupe

JEUDI, 2 OCTOBRE

8h30 – 10h00	5	Présentations des petits groupes sur l'exercice sur l'intégration de la diversité biologique dans les plans, les programmes et les politiques sectoriels et intersectoriels
10h00 – 10h30		<i>Pause café</i>
10h30 – 12h30	5	Présentation et discussion sur les processus régionaux
12h30 – 14h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h00 – 15h30	6	<i>Communication et établissement de rapports sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : CEPA et la communication stratégique pour les SPANB</i> Présentation d'introduction et exercice en groupe
15h30 – 16h00		<i>Pause thé</i>
16h00 – 18h00	3	Affiches sur les SPANB

VENDREDI, 3 OCTOBRE

8h30 – 10h00	6	Les quatrièmes rapports nationaux et le mécanisme du Centre d'échange Présentations du SCDB et quelques pays
10h00 – 10h30		<i>Pause café</i>
10h30 – 12h30	4	<i>Mise à jour et amélioration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique</i>
12h30 – 14h00		<i>Pause déjeuner</i>
14h00 – 16h00	7	<i>La voie à suivre d'ici à 2010 : discussion sur les prochaines étapes de la mise en œuvre et de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que sur l'intégration de la diversité biologique</i> Présentation et panel de discussion
16h00 – 16h30		<i>Pause thé</i>
16h30 – 17h00	8	<i>Examen des conclusions de l'atelier</i>
	9	<i>Clôture de l'atelier</i>

*Annexe II***LISTE DES DOCUMENTS**

Numéro du document	Titre du document
UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR1/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR1/2	Statut et mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique
UNEP/CBD/NBSAP/CBW-WAFR1/3	Mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, intégration de la diversité biologique, communication et rapports.

Documents d'information et documents de base (disponibles antérieurement)

UNEP/CBD/WG-RI/2/2	Vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des buts 2 et 3 du plan stratégique, axée sur la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la disponibilité des ressources financières
UNEP/CBD/WG-RI/2/2/Add.1	Synthèse et analyse des obstacles à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leçons tirées de l'examen, efficacité des instruments de politiques et priorités d'action stratégiques
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/1	Synthèse à jour des informations contenues dans les troisièmes rapports nationaux
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/2	Réunions préparatoires régionales sur la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la diversité biologique
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/9	Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique : une métá-analyse de l'examen antérieur
UNEP/CBD/WG-RI/2/INF/10	Examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, intégration de la diversité biologique et application de la Convention : une bibliographie
UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1	Application de la Convention et de son plan stratégique
Brochure (en anglais uniquement)	Mainstreaming Biodiversity: Workshops on National Strategies and Action Plans for Biodiversity
Décision VIII/8	Application de la Convention et de son plan stratégique
Décision VIII/9	Implications des conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire
Décision IX/8	Examen de la mise en oeuvre des buts 2 et 3 du plan stratégique

Modules de formation de la CDB (en anglais uniquement) :

A-1. Guide à la Convention sur la diversité biologique

A-2. Rôle du correspondant national de la CDB

A-3. Introduction aux rapports nationaux

B-1. Introduction aux stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique

B-2. Comment formuler et mettre à jour une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique

B-3. Intégrer la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels

B-4. Fixer des objectifs nationaux en matière de diversité biologique, faisant usage du cadre de la CDB pour l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique

B-5. Assurer la participation des parties prenantes à la formulation, l'exécution et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

B-6. Obtenir le soutien politique de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique et le financement de son exécution

B-7. Stratégie de communication des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

Autres ressources :

Lignes directrices pour l'établissement des quatrièmes rapports nationaux

Projet de manuel de référence pour la préparation des quatrièmes rapports nationaux

*Annexe III***PRÉPARATION DES ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Comme indiqué dans la notification officielle de l'atelier qui est disponible à l'adresse <http://www.cbd.int/nbsap/workshops.shtml>, les participants désignés par les Parties sont priés de se préparer à l'atelier de différentes façons.

Premièrement, les participants sont priés de préparer des renseignements sur leur stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique qu'ils pourraient partager avec d'autres participants dans le contexte des séances de travail de l'atelier. Les participants sont incités à utiliser les directives de la Conférence des Parties disponibles à l'adresse <https://www.cbd.int/nbsap/guidance.shtml>, en particulier les "lignes directrices volontaires proposées aux Parties pour l'examen des stratégies et des plans d'action nationaux sur la diversité biologique", disponibles dans la Décision VIII/8 à l'adresse <https://www.cbd.int/decisions/?m=COP-08&id=11020&lg=0>, comme des outils pour la préparation de l'atelier.

Les participants sont priés de se munir de deux copies de leur stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique, sur support papier ou en version électronique. Ils sont tous priés de préparer un exposé par affiche en conformité avec les lignes directrices dont mention est faite ci-dessous. Les participants qui font un bref exposé sur leur stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique en *powerpoint* devraient normalement le limiter à 10 minutes et à 5 à 10 diapositives favorisant : i) une description de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique; ii) le processus de préparation et la participation des parties prenantes; iii) des exemples des réalisations en cours d'exécution; iv) la manière dont la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique est en rapport avec les principales stratégies et processus de planification nationaux; v) les objectifs nationaux inclus dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique; et vi) l'évaluation et la mise à jour de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique.

Deuxièmement, les participants sont priés de fournir au Secrétariat (sous la forme de fichiers électroniques, d'adresses Internet ou de correspondance à l'adresse secretariat@cbd.int) tous les documents établis par leurs pays en rapport avec la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique et leur mise en oeuvre. Cela pourrait inclure des renseignements sur les outils et les lignes directrices pour la mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique, les examens ou les rapports d'activités générés au niveau national sur la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique à des fins de suivi et d'évaluation, les stratégies de communication et les études de cas illustrant la manière dont la diversité biologique a été intégrée dans les secteurs de l'économie et les stratégies nationales d'éradication de la pauvreté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (Stratégies nationales de développement durable). Nous allons faire appel à ces exemples et expériences nationaux d'un bout à l'autre de l'atelier et nous incorporerons dans le mécanisme du Centre d'échange des renseignements sur les approches et les pratiques exemplaires.

Troisièmement, les participants sont encouragés à élaborer une affiche sur leur stratégie et leur plan d'action nationaux pour la diversité biologique et leur lien avec l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Un outil en ligne de création d'affiches a été mis au point par la *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ) qui permet à ses usagers de créer facilement des affiches à partir de leur propre ordinateur. Ces affiches offriront une occasion additionnelle de faire part à l'atelier des expériences nationales dans l'application de la Convention au moyen de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Les lignes directrices pour l'élaboration d'affiches au moyen de l'outil en ligne sont disponibles à l'adresse suivante : www.cbd.int/meetings/wgri-02/poster-guidelines.shtml. (L'outil lui-même est disponible à l'adresse : <http://nbsaps.onlineneration.com>). Il est possible de passer en revue les affiches présentées à la deuxième réunion du groupe de travail sur

l'examen de l'application de la Convention (Paris, juillet 2007) et à la neuvième conférence des Parties (Bonn, mai 2008) à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/meetings/wgri-02/poster-session.shtml>.

Dans le cadre de leurs affiches, de leurs exposés en *powerpoint* ou séparément, tous les participants sont invités à préparer des études de cas d'activités qui contribuent à la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Ces cas devraient faire état de réductions significatives de l'appauvrissement de la diversité biologique (ou d'un de ses éléments spécifiques) dans des limites définies. Ils seront d'autant plus utiles qu'ils contiennent des leçons qui sont plus largement applicables. Les renseignements suivants devraient être fournis : i) une description complète de la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique; ii) les mesures prises pour réaliser le changement; iii) les facteurs extérieurs pertinents qui peuvent avoir influencé le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique ou qui les influenceront probablement dans l'avenir; iv) les mesures en place ou projetées pour s'assurer que la réduction est soutenue; et v) les conclusions et les leçons apprises.

- - - - -